# République française

Département du Val-d'Oise - Arrondissement de Sarcelles

# VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Nombre de membres

composant le conseil
en exercice 33
présents32
présents par procuration 1
absents
absents excusés

OBJET

Election des délégués au sein du SMGFAVO

Le **3 juin 2020**, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 28 mai 2020, s'est assemblé au Gymnase Schweitzer sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS: M. Thevenot, Mme Krawezyk, M. Surie, Mme Bitterli, M. Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, MM. Naudet, About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mmes Brasset, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Bekare, Mmes Chenieux, David.

PRESENTS PAR PROCURATION: M. David Duranteau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

RESENTS -

ABSENTS:

095-219505989-20200603-DEL2020060312-DE Accusé certifié exécutoire

ABSENTS EXCUSES:

SECRETAIRE : M. François About

Réception par le prétet : 08/06/2020 Affichage : 08/06/2020

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L2121-33, L.5211-7, L.5211-8, L5212-6, L5212-7 et L5711-1,

VU les statuts du Syndicat Mixte de Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).

CONSIDERANT qu'en tant que membre du SMGFAVO, la Ville doit procéder à l'élection d'un (1) délégué titulaire et d'un (1) délégué suppléant, membres du Conseil municipal, par un vote à scrutin secret et à la majorité absolue,

VU la note explicative de synthèse et sur proposition de M. le Maire,

APRES en avoir délibéré.

PROCEDE à l'élection d'un (1) délégué titulaire et d'un (1) délégué suppléant, pour sièger au comité syndical du Syndicat Mixte pour la Gestion de la Fourrière Animale du Val d'Oise (SMGFAVO).

# SONT candidats:

#### Titulaire:

- M. Verna

#### Suppléant :

- A. Jason

Une seule candidature ayant été déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par Le Maire.

SONT élus délégués au sein du SMGFAVO :

Titulaire:

- M. Vema

Suppléant :

- A. Jason

e Maire,

Vice-président dé égué du Conseil départemental,

0 8 JUIN 2020 Affiché et/ou notifié le : 0 8 JUIN 2020 Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 0 8 JUIN 2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.